



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



FLORICULTURE - PEPINIERE n° 14 du 21 septembre 2017



CHRYSANTHEMES et pucerons : très présents

Beaucoup d'observateurs signalent la présence de foyers de pucerons dans les cultures de chrysanthèmes. Très souvent ils sont localisés dans le cœur des jeunes feuilles de chrysanthèmes.

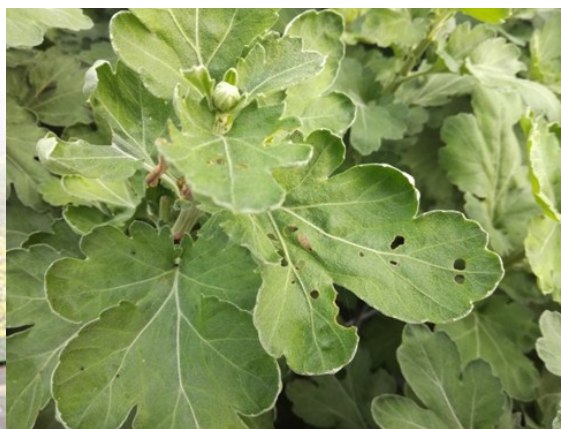
Différents pucerons ont été vus :

- des pucerons bruns : *Microsiphonella artemisia*.
- des pucerons noirs : *Aphis gossypii*, présents très localement dans les chrysanthèmes à grosses fleurs.



Pucerons bruns (à gauche) et noirs (à droite) au cœur des chrysanthèmes (photo EH Bourgogne)

CHRYSANTHEMES et chenilles : quelques cas



Sur les chrysanthèmes à grosses fleurs notamment, quelques dégâts de chenilles ont pu être observés.

Dégâts de chenilles sur chrysanthème (photo EH Franche-Comté)

CHRYSANTHEMES et acariens : absents cette année !

Aucune attaque d'acariens de type tétranyque tisserand n'est signalée par les observateurs.

CHRYSANTHEMES et rouille blanche : aucun cas mentionné

Aucune maladie cryptogamique dans les cultures.

Attention à l'arrivée des fausses chenilles et chenilles :

De plus en plus de papillons sont observés dans les serres. Attention, dans les dix jours à venir, il pourrait y avoir des pontes. Un complexe cristaux protéiques-spoires issus d'une souche naturelle de la bactérie *Bacillus thuringiensis* sous-esp *kurstaki* peut être appliqué sur tous les stades larvaires de chenilles.

Usages : traitements généraux (noctuelles défoliatrices), Tomate (noctuelles des fruits), Haricot (pyrale du maïs), Artichaut (noctuelles), Chou (pieride), Olivier (teigne), Vigne (tordeuses Eudemis et Cochylis), Poirier, cognassier, nashi, pommier (tordeuses de la pelure), Pommier (carpocapse), Riz (pyrale de riz)

Une fois le produit ingéré, la larve cesse de s'alimenter et est éliminée au bout de quelques jours. Le produit s'applique en pulvérisation sur le feuillage, mais il est photo destructible (durée 4 à 6 jours en moyenne, suivant l'ensoleillement).

Cyclamens : très localement des dégâts de chenilles et thrips sont visibles



Dégâts de chenilles (à gauche) et de thrips (à droite) sur feuilles de cyclamen (photos EH Bourgogne)

Premiers cas de fusariose

Ils sont souvent dus à des « coups de sec » suivis de sur-arrosage.



Fusariose sur cyclamen (photos EH Bourgogne)

Pensées :

Comme l'année dernière, à la même période, les premières attaques d'oïdium et de cercosporiose sur viola ont été observées.



Oïdium (à gauche) et cercosporiose (à droite) sur pensées (photo EH Bourgogne)

Point sur la production en pépinière :

1- La pyrale du buis :



Chenille de pyrale du buis (photo EH Franche-Comté)

La troisième génération de chenilles est apparue. **C'est le bon moment pour des apports de *Bacillus thuringiensis ssp. Kurstaki* (couramment désigné par son acronyme Btk), efficace sur les jeunes chenilles.**

C'est une bactérie qui vit naturellement dans le sol et qui, depuis une trentaine d'années, est utilisée partout dans le monde comme agent de lutte biologique pour réprimer les populations de divers insectes ravageurs forestiers et agricoles.

La chenille est infectée lorsqu'elle dévore les parties de la plante arrosée par la bactérie. Cette bactérie produit des spores et des cristaux de protéines qui entraînent la libération d'une substance toxique dans l'intestin des chenilles. Cette substance leur corrode la paroi intestinale et a pour effet de paralyser les mâchoires de la chenille. Quelques heures après l'absorption du produit, la chenille ne peut plus s'alimenter et meurt dans les jours suivants. En Saône-et-Loire et dans le Doubs, on a toujours des vols très impressionnants de pyrale du buis.

Des micro-hyménoptères : les trichogrammes peuvent également être utilisés. Ce sont de minuscules insectes qui se reproduisent en parasitant les œufs des pyrales du buis. Dès la ponte, sans attendre les signes de ravages sur les feuilles, ces insectes éliminent la nouvelle génération à venir de pyrale du buis.

Si les températures remontent, il pourrait y avoir une quatrième génération !!



BILAN Horti – Pépi – Légumes : niveau de risque

- 1- Cultures florales : sur chrysanthèmes, il y a des foyers de pucerons sur les grosses fleurs et petites fleurs. Pour les cyclamens, il faut faire attention du fait que les plantes prennent du volume et sont moins aérées, le risque botrytis va apparaître. Il faut chauffer et ventiler les serres. Les premières séries de pensées non vendues peuvent avoir des attaques d'oïdium.
- 2- En pépinière et en jardinerie : la troisième génération de chenilles de pyrale du buis est présente.

**risque :
1 à 5**

Couple plante/ravageur			Niveau de risque	
Ravageur	plante			
Acariens	chrysanthèmes			
Puceron	chrysanthèmes	1		
Thrips	chrysanthèmes	1	à surveiller	
chenilles	chrysanthèmes	1	à surveiller	
botrytis	cyclamens	à surveiller		
pucerons	cyclamens	à surveiller		
thrips	cyclamens	à surveiller		
fusariose	cyclamens	à surveiller		
oïdium	pensées	3		
taches foliaires	pensées	à surveiller		
Pucerons	Pépinière			
Pyrale buis	Pépinière	5	5	

Légende	
Aucun risque	
Risque moyen à surveiller	
Risque important	



Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédigé par Christian DANTIN - EST HORTICOLE Bourgogne, avec la collaboration d'EST HORTICOLE Franche-Comté et la FREDON Bourgogne, à partir des observations réalisées dans les entreprises bourguignonnes et franc-comtoises.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

« Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture** et le **Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement